

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS CAPPELLINI		Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	8 325 841	FH	FI	8 325 841	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 325 841	FK	FL	8 325 841	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	2 083	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	35 000	
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 316	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	8 366 240
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	566 008	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(9 080)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	5 248 489	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	32 697	
	Salaires et traitements*				FY	848 983	
	Charges sociales (10)				FZ	421 458	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	96 716
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	6 676	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	7 211 950	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 154 290	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4 063	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	4 063	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 364	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	3 364	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	699	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 154 989	

Désignation de l'entreprise <u>SAS CAPPELLINI</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	55 443	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	55 443	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 229	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	15 856	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	7 531	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	25 618	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	29 824	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	295 605	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 425 747	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 536 538	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	889 209	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	16 911
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 229			
Amortissements des immobilisations	15 856			
Produits des cessions d'éléments d'actif	7 531		17 700	
Autres produits			37 743	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CAPPELLINI Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 18 Des ARNULFS 06340 DRAP Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 3 1 5 1 7 5 6 1 2 0 0 0 3 7 Néant *

Table with columns: Description, Code, Brut (1), Amortissements, provisions (2), Net (3). Rows include Capital souscrit non appelé, Immobilisations incorporelles, Immobilisations corporelles, Immobilisations financières, Stocks, Créances, and Divers.

Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ; (3) Part à plus d'un an ; Clause de réserve de propriété ; Stocks ; Créances

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cerlike Conferno e Cooperant

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CAPPELLINI		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :150 000.....)	DA	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	554 922	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	889 209	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	1 609 131
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	411 621	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	20 784	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	709 621	
	Dettes fiscales et sociales	DY	402 450	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	7 054	
	Autres dettes	EA	61 641	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 613 173	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 222 305	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 201 552	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS CAPPELLINI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 3 222 305 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 889 209 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les

Règles et méthodes comptables

actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	24 392			24 392
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 744		17 516	27 228
Immobilisations incorporelles	69 135		17 516	51 620
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	34 200			34 200
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	19 115			19 115
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	276 872		165 931	110 941
– Installations générales, agencements aménagements divers	89 047	3 000	62 635	29 412
– Matériel de transport	185 128	21 500	54 598	152 030
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	323 606	78 249	12 950	388 904
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	925 968	102 749	296 114	734 603
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 192			1 192
Immobilisations financières	1 192			1 192
ACTIF IMMOBILISE	996 296	102 749	313 630	787 415

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		102 749		102 749
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		102 749		102 749
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	17 516	296 114		313 630
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	17 516	296 114		313 630

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	24 391
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	24 392

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 367	4 064	17 516	23 916
Immobilisations incorporelles	37 367	4 064	17 516	23 916
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	31 796	390		32 186
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 826	956		4 781
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	253 802	10 081	165 931	97 952
- Installations générales, agencements aménagements divers	74 521	6 146	62 635	18 032
- Matériel de transport	67 573	33 986	38 741	62 818
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 866	48 625	12 950	98 541
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	493 695	100 184	280 257	314 310
ACTIF IMMOBILISE	531 061	104 248	297 773	338 226

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 370 340 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 192		1 192
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	988 178	988 178	
Autres	373 048	373 048	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 922	7 922	
Total	1 370 340	1 369 148	1 192
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	34 769
Fournisseurs – RRR à obtenir	312
ETAT PAR AJUSTEMENT CVAE 2014	2 261
Total	37 342

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 000,00 Euro décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euro.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	35 000		35 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	35 000		35 000		
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation			35 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 613 174 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	411 621		411 621	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	709 622	709 622		
Dettes fiscales et sociales	402 451	402 451		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 054	7 054		
Autres dettes (**)	82 426	82 426		
Produits constatés d'avance				
Total	1 613 174	1 201 553	411 621	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	113 826			
(**) Dont envers les associés	20 784			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	48 500
Autres droits CAP	9 037
Total	57 537

CAPPELLINI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 150 000,00 Euro

Siège social : 18 Vallon Des ARNULFS

06340 DRAP

315 175 612 RCS NICE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,

et le trente juin, à dix heures zéro minute,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 15 juin 2023.

CLEMENT CAPPELLINI préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1 500 actions composant le capital,.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,

- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 889 209,26 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 889 209.26 €

- Une somme de 889 209.26 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	1 000 500,00 €
soit, par titre :	667,00 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	214 995,00 €
soit, par titre :	143,33 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	214 995,00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	214 995,00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	0,00 €
soit, par titre :	0,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président



Un associé



CAPPELLINI


Société Par Actions Simplifiée au capital de 150 000,00 Euro

Siège social : 18 Vallon Des ARNULFS

06340 DRAP

315 175 612 RCS NICE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

Associé	Titres*	Voix	Mandataire	Signature
CAPCO 18 Vallon des ARNULFS DRAP (Alpes Maritimes)	1 500 PP	1 500		
TOTAL sur les 1 500 actions composant le capital social	1 500 PP	1 500		

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que associés, présents ou représentés, totalisent actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs,
- formulaires de vote par correspondance.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président



CAPPELLINI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 150 000,00 Euro

Siège social : 18 Vallon Des ARNULFS

06340 DRAP

315 175 612 RCS NICE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 889 209,26 ##, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 889 209.26 €

- Une somme de 889 209.26 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	1 000 500,00 €
soit, par titre :	667,00 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	214 995,00 €
soit, par titre :	143,33 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	214 995,00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	214 995,00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	0,00 €
soit, par titre :	0,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

